

Compte Rendu du CA de l'UL du 15/03/2022 par le SNPTES

Le CA débute à 9h10

Procurations : 5

1. Informations du Président

Ukraine : soutien de l'UL à la déclaration de France Université condamnant l'agression. L'UL s'est d'abord enquis de la situation des personnels/étudiants UL en Ukraine afin de les faire revenir. Pas de soucis. On a également dénombré les ukrainiens à l'Université (environ 50) ainsi que les personnels/étudiants russes. Il s'agit de les soutenir psychologiquement, de vérifier s'ils reçoivent du financement. Participation également à des campagnes de dons. Quatre à cinq millions d'ukrainiens pourraient arriver en Europe, nos étudiants sont sollicités pour aider à traduire en préfecture pour les non francophones/anglophones. L'UL regarde également les filières susceptibles d'accueillir des nouveaux étudiants. Une enveloppe sur le programme PAUSE a été mobilisée pour accueillir des collègues chercheurs et stagiaires étudiants dans nos laboratoires. Pour le moment c'est assez calme, mais le flux devrait augmenter car il faut d'abord que les personnes puissent obtenir des papiers. En revanche, pas de réponse concernant l'accueil d'étudiants étrangers (Afrique notamment) présents en Ukraine. Il faut aussi être attentifs à la situation des russes présents chez nous.

Crise sanitaire : pass sanitaire et port du masque ne sont plus obligatoires. L'UL incite à toujours respecter les gestes barrières.

Un représentant du Collège A signale que la levée des mesures est probablement un peu précoce, on est en période de remontée, on ne va peut-être pas engorger les réanimations, mais on va toujours avoir des décès. Des gens non vaccinés, même sans comorbidités, décèdent toujours.

Réunion d'annonce des derniers IDEX et I-Sites le 10 mars (avec fin du programme) : le Président exprime ses regrets que l'UL n'ait pas pu obtenir un IDEX. On réfléchit à organiser un réseau des I-Sites pour partager sur les pratiques.

Eurométropole de Metz a adopté son plan stratégique pour l'ESRI.

Nouveaux Directeurs/trices pour les Pôles et Collégiums. L'avis de vacance du poste de Président de l'Université de Lorraine est paru.

Journées de la Science ouverte : forte participation de l'UL. Accueil du Directeur général de l'INSERM le 3 mars. Nos journées portes ouvertes sur les campus ont eu beaucoup de succès, les étudiants et leur famille ont envie de venir voir nos campus.

Deux étudiants lorrains en 1/2 finale de ma thèse en 180 s : un au LIEC et un à l'IJL.

Motion proposée au CA sur la certification en anglais : un décret d'avril 2020 impose que tout étudiant doit désormais avoir une certification en anglais pour obtenir son diplôme. Mais l'organisation est laissée aux universités. Cette année, 10 000 étudiants doivent la passer à l'UL, d'où la volonté de la faire passer à distance. Des étudiants ont lancé une pétition contre les modalités de cet examen. D'où cette motion qui propose que ceux qui veulent passer la certification à distance le puissent, que cela puisse se faire en présentiel si nécessaire, mais qui demande que les jurys ne pénalisent pas les étudiants qui n'auraient pas pu passer cette année la certification. Sans parler que le MESRI ne prend l'opération en charge que partiellement : il faut payer (uniquement pour la certification) 41 € par étudiant quand le MESRI nous donne 30 €. Enfin, la certification ne garantit pas un bon

niveau : elle donne uniquement un niveau, quel qu'il soit (et c'est cela qui est demandé par le MESRI...).

Vote : unanimité pour.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 1er février 2022

Vote : unanimité pour.

Enjeux stratégiques

3. Compte financier 2021 de l'Université de Lorraine

a) Analyse du Compte Financier par l'Agent Comptable

b) Rapport de gestion de l'Ordonnateur

c) Intervention des Commissaires aux Comptes

Agent Comptable + ordonnateur (Directeur DBF) : analyse du compte financier et rapport.

Agent Comptable : arrêt des comptes, moment important qui termine le cycle financier de l'Université. Dixième exercice comptable de l'UL fusionnée, sixième compte financier en mode GBCP. Le mécanisme est rodé. Deux comptabilités complémentaires : comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse) et comptabilité générale ou patrimoniale, suivie par l'Agent Comptable.

Faits marquants 2021 : poursuite du projet sur l'inventaire physique. Mise en œuvre d'une équipe dédiée rattachée à la DBF. Le travail de l'inventariste a été repris pour résorber les écarts observés en 2019 et étiqueter l'ensemble des matériels + réaliser la sortie des biens amortis. La procédure sera poursuivie en 2022.

Création de la filiale UL Propul's. Un premier versement UL a eu lieu en 2021 (500 k€), il y a en aura un second (150 k€) en 2022.

La Fondation ID+ Lorraine est créée, la FNIT est dissoute et nous verrons pour la dernière fois ses comptes. La part de trésorerie revenant à la FNIT (750 k€) sera attribuée à la Fondation ID+.

Recapitalisation de la SATT Sayens. Souscription par l'UL de 10 692 actions (100 €/action).

Mise en œuvre de la préservation des emplois de R&D, subventions sur le volet immobilier de France Relance (2,4 M€), pérennisation de LUE, l'UL perçoit annuellement 9 M€. Signature de SIRIUS + PLEIADES + ORION qui nous permettront de percevoir des financements récurrents.

Provisions complémentaires passées dans nos comptes pour les honoraires PAMSU (décalage par rapport aux subventions ARS) : risque de reversement à l'ARS à hauteur de 1,5 M€. Subventions antérieures à 2020 concernant les projets FEDER : en raison des retards dans les versements prévus, une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 50% des sommes non versées, soit 1,07 M€.

Liquidation judiciaire de la société Hydroption, titulaire du marché de fourniture d'électricité : 2,38 M€ de provisions pour dépréciation sur les comptes 2021-2023.

Réception au titre de la SCSP de 921 k€ au titre du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires en application de la loi TEPA (datant de 2011-2012...).

Directeur DBF : solde budgétaire de l'établissement à +23,3 M€ (+23,9 pour l'UL, et -624 k€ pour la Fondation).

Fondation : ce solde négatif est le pendant du résultat positif de la Fondation en 2020 : financements perçus en avance par cette dernière.

UL : la Masse Salariale (MS) est consommée à 99,8% à 499,4 M€, soit +2,3% d'augmentation en 2021; Investissement : 35,5 M€ en Crédits de Paiement (CP) mais 72 M€ en Autorisation d'Engagement (AE), soit une très forte augmentation par rapport à 2020, du fait du lancement de projets immobiliers. La consommation des CP se fera en 2022-2023 (rénovation Saulcy, DCML, Piscine Océanautes, Campus Ravinelle, etc.). Augmentation des recettes importante, un peu plus que ce qui était prévu (le solde budgétaire est à 23,9 contre 21,6 M€ prévus) notamment grâce à l'augmentation de la SCSP. Mais le solde budgétaire positif est essentiellement lié aux opérations pluriannuelles (constatation de +19,8 M€ d'avances). En 2022, on va consommer les avances perçues.

Agent Comptable : Résultats comptables : positif pour l'UL (+16,7 M€) et négatif pour la FNIT (-116 k€), ce qui conduit pour l'établissement à un résultat positif de 16,8 M€. Cette tendance est assez générale dans les établissements français cette année.

A l'UL, sur les 5 dernières années, le résultat est toujours positif. Par rapport à 2020, les charges ont fortement augmenté (+27,6 M€ - effet de la reprise, et cela est valable sur tous les types de charges), mais les recettes aussi (+31,5 M€). Les produits dépassent les 651 M€. +11,5 M€ d'augmentation des charges de personnels (on approche du 1/2 milliard). Nous ne sommes pas encore revenus au niveau de charges décaissables de 2019 (88,5 M€ en 2021 contre 90,7 en 2019). Le taux de rigidité de la MS (MS/charges encaissables) baisse cette année à 80,2% alors que nous étions proches du taux d'alerte (83%).

Directeur DBF : plafond État : 5 831 ETPT consommés sur 6 212. Trois quarts des augmentations de MS sont liés aux personnels titulaires, notamment l'augmentation du GVT (+2,3 M€), l'augmentation des heures supplémentaires (+1,7 M€).

Agent Comptable : évolution des charges décaissables à +10,7 M€. Assez comparable en niveau à 2019. Sur les fluides, on est au même niveau que 2019, mais il faut craindre de fortes augmentations en 2022 et années suivantes. Toujours forte baisse sur les déplacements, missions, etc. par rapport aux années normales. Va-t-on modifier nos pratiques dans le futur ? Augmentation du poste nettoyage et prestation de service, du fait du renforcement des mesures dans le cadre de la crise sanitaire.

Produits : augmentation globale de 4,9% à +30,3 M€. La SCSP augmente de 8 M€ et représente 80,4% de nos produits. Toutefois son poids dans nos recettes diminue, l'établissement diversifie ses ressources. Les produits directs d'activité de l'établissement augmentent de 15 M€. Tous les postes de produits augmentent, notamment les droits de scolarité, les subventions et la formation en apprentissage. Les prestations de service diminuent de 20%.

Focus sur la SCSP : 501,6 M€ perçus en 2021 dont 447,8 en MS et 42,4 M€ en fonctionnement. Fort impact de la LPR (+4,1 M€).

Focus sur l'apprentissage : en 3 ans, on est passé de 1 968 étudiants à 3 431 (CFA interne + externes). Les prestations passent de 9 à 19 M€ entre 2020 et 2021 (+117%).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est au final de 34,8 M€ (+8,1 M€ par rapport à l'an dernier). Le résultat est à 16,9 M€ (+3,9 M€ par rapport à 2020). L'abondement au Fond de Roulement (FdR) est de 15,7 M€ (FdR total de 178,1 M€ - dont 73,4 grevés par le PPP et environ 45 M€ réellement disponibles, ce qui nous met au-dessous de certains établissements). On est à 70 jours de décaissement.

La trésorerie de l'Établissement (point bas) est en hausse par rapport à 2020 (+20 M€). Le flux financier sur l'année est de 1,3 milliards d'€. La trésorerie nette est de 115 M€ à la fin de l'exercice.

Intervention des Commissaires aux Comptes

Rappel de l'opinion 2020 : 1 réserve (absence d'inventaire physique).

Faits principaux en 2021 : crise sanitaire ; hausse significative de la SCSP ; inventaire physique poursuivi (création de la cellule inventaire) ; créance Hydroption ; dissolution de la FNIT et plus de certification de celle-ci ; création de la FCS ID+ Lorraine ; création de la filiale.

UL : Certification pure et simple. Les CC estiment que même si les travaux d'inventaire ne sont pas terminés, les premiers résultats sont très bons et peuvent être extrapolés.

Une observation sur les régularisations qui découlent de l'inventaire physique des biens meubles.

Président : sur les évolutions de notre compte de résultat, il est extrêmement difficile d'anticiper les années futures : l'an dernier on a eu des non dépenses du fait de la crise sanitaire, cette année ce sont des apports de la SCSP (effet LPR) et de France Relance (+10 M€ sur l'apprentissage !) qui aident à réaliser ce résultat. Beaucoup d'établissements ont été surpris de l'aide apportée par l'Etat en fin d'année. Concernant la MS, on dépense 100% de ce qui nous est donné, on reste dans la problématique du non dégel de postes. Le poids du GVT ne varie pas. Il nous faudrait du financement supplémentaire de l'Etat pour payer plus de fonctionnaires. Ne pas oublier aussi que nous avons reçu par anticipation des financements sur des mesures non encore prises (le MESRI avait visiblement des marges de manœuvre qu'il a distribuées aux Etablissements) mais que les dépenses auront lieu cette année et les prochaines. Deux points restent inquiétants : le non financement pour plus de fonctionnaires, et les dépenses d'énergie. Les 2,5 M€ de dépenses évoquées sur le dossier Hydroption représentent juste la différence à la reprise du contrat entre les tarifs proposés par cette entreprise et ceux d'EDF qui reprend le contrat.

Vote :

- Approbation des comptes de la Fondation NIT : unanimité pour.
- Approbation du budget principal de l'UL : unanimité pour.
- Approbation du budget agrégé de l'UL : unanimité pour.
- Arrêté des éléments d'exécution budgétaire : unanimité pour.
- Transfert sur les comptes de la Fondation ID+ les résultats de fonctionnement NIT : unanimité pour.
- Imputation sur son compte de réserve des résultats de fonctionnement UL : unanimité pour.

4. Contrôle Interne Financier : bilan 2021 de l'activité et plan d'action 2022

Chargé de mission CIF : faits marquants, montée en puissance des activités, poursuite des plans d'actions (qui sont pour la plupart en bonne avancée). Les actions 2022 à approuver sont dans la droite ligne de celles déjà menées.

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

5. Dates de fermeture de l'Établissement 2022-2023

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu : pour rappel, la dernière semaine de juillet a été ajoutée il y a seulement quelques années, augmentant ainsi le nombre de jours imposés. Le SNPTES défend un équilibre entre jours imposés et jours libres, difficile à maintenir face aux décisions de certaines composantes qui ont tendance à ajouter encore des semaines imposées.

6. Grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS 2022

Vote : unanimité pour.

7. Campagnes d'avancement des personnels contractuels – détermination des volumes de promotions

Vote : unanimité pour.

8. Dispositif d'Intéressement Université de Lorraine - modification

Vote : 2 contre, 1 abstention, autres pour.

Votre représentant s'est prononcé contre. Si le SNPTES salue l'effort de cadrage de l'université, il reste opposé aux applications subjectives et différenciées de la prime dans les structures et composantes d'un même établissement.

9. Règlement de gestion des chercheurs post-doctorants

VP RH : dispositif cadrant les activités des post-doctorants : règles, limitations, droit à la formation avec décharge, etc.

Vote : unanimité pour.

10. Missions d'expertise – année universitaire 2021-2022 et suivantes

Président : modification pour adaptation de certaines mesures.

Vote : unanimité pour.

11. Rémunération des membres externes des jurys PASS-LAS – années 2021-2022 et suivantes

Vote : unanimité pour.

12. Règlement de gestion des Enseignants-Chercheurs recrutés sur des chaires de Professeur Junior

VP RH : règles nationales + recommandations apportées par le CS de l'UL : les candidats doivent être titulaires de la thèse depuis au moins 3 ans, la commission de sélection sera composée d'une majorité d'extérieurs, un seul candidat est classé, le recrutement se fait de 3 à 6 ans mais 4 ans minimum sont conseillés, un référent scientifique est nommé pour la personne recrutée, avec évaluation à mi-parcours, la titularisation se fait par une commission, au moins 2 mois avant la fin du contrat.

Vote : 2 contre, 1 abstention, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu. Le SNPTES est par principe opposé à cette voie de futur recrutement des Pr d'Université, qui risque de nous amener vers un système à l'anglo-saxonne : les MCF seront contractuels et les plus chanceux deviendront Pr. titulaires. Mais nous reconnaissons également la nécessité d'être pragmatiques : IUL cadre le dispositif, les Pr recrutés devraient l'être en plus des recrutements normaux et pas à la place.

13. Procédure relative à la voie temporaire d'accès au corps des Professeurs des universités dite de « repyramidage » et répartition des possibilités des promotions 2021-2022

Président : 2000 promotions internes d'enseignants-chercheurs de MCF à PU sur 5 ans (nous traitons 2 années ici). A l'UL, notre ratio PU/MCF est de 32,2% (national : 31,5%). 28 des 52 sections CNU représentées à l'UL ont un ratio inférieur à la moyenne. 16 (2021) + 18 (2022) possibilités nous sont données.

Méthode : cibler les sections où le ratio est inférieur à la moyenne ; calculer théoriquement le nombre de repyramidages nécessaire pour arriver à la moyenne de l'établissement ; vérifier que le vivier HDR est bien présent et l'actualiser chaque année ; répartir les possibilités par section en fonction de la moyenne du ratio et du potentiel d'éligibles. Le ratio « final » UL selon nos estimations serait de 36,6%

Un représentant du Collège A signale que dans certaines sections on peut être au-dessus du ratio, ce qui ne laisse pas de perspectives, mais selon le laboratoire, le ratio est plus fort ou plus faible.

Président : il faut en effet revoir notre manière de réaliser les campagnes d'emplois à l'aune du repyramidage, notamment pour ne pas aller à l'encontre des effets du repyramidage.

Vote : 3 abstentions, autres pour.

14. Modalités d'attribution de la prime individuelle instituée par le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) – année 2022

VP RH : RIPEC = réforme totale du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs. Les LDG ministérielles + établissement seront réexaminées jusqu'en 2027 et fixeront les règles générales. 3 volets dans le RIPEC : C1, liée au grade et statutaire (ex PRES) ; C2, fonctionnelle (liée à PCA + PRP), pas de soucis particuliers ; C3, individuelle, ex PEDR en partie, seule des 3 à la demande de l'agent, reposant sur son évaluation sur les 4 dernières années. Les montants sont compris entre 3 500 et 12 000 euros annuels, avec un délai de carence d'un an si on redemande une prime C3 pour le même motif que précédemment.

Proposition UL : mise en place de 250 primes par an (750 en rythme de croisière) avec un montant unique de 5 000 € bruts/an, indépendant du motif de demande comme du statut. Un aller-retour entre la phase locale et la phase nationale (CNU).

Votre représentant intervient pour signaler que le dispositif est compliqué, qu'il conduira à des injustices, comme le RIFSEEP chez les personnels BIATSS. De plus cela va faire porter une forte charge de travail sur les services et les collègues UL.

Président : entend les arguments, mais il existe une attente de la part des collègues à ce que leur investissement soit reconnu.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu du fait des raisons évoquées ci-dessus.

Recherche & Valorisation

15. Calendrier pédagogique du doctorat

Président : petite correction sur la compréhension d'un des points.

16. Dossiers « Projets doctoraux », « Jeunes Chercheurs » et « Mobilité sortante à l'international des doctorants-cotutelle » de l'Appel à Projets Région 2022

17. Attribution d'un contrat doctoral supplémentaire à un pôle scientifique (budget recherche 2022)

Vote groupé sur les points 15 à 17 : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

18. Régimes Spéciaux d'Études (RSE) – rentrée 2022

19. Création du Diplôme d'Université (DU) Cadre de l'administration territoriale

20. Projets de formations en apprentissage – rentrée 2022

21. Modalités d'admissions 2022-2023 : modification IUT de Metz

Vote groupé sur les points 18 à 21 : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

22. Avis sur la nomination du Directeur du Service Orientation et Insertion Professionnelle (SOIP)

Président : proposition de nommer Sabine CHOPIN-GUILLOT (choisie par une commission extérieure).

Vote : unanimité pour.

23. Élections professionnelles du 8 décembre 2022 :

a) détermination des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des instances représentatives du personnel de l'Université de Lorraine

b) création du Comité Social d'Administration de l'Université de Lorraine

Président : le vote doit être effectué avant le 7 juin pour organiser les élections professionnelles de décembre 2022, même si on est encore dans l'attente de certains textes. Du fait de la vacance des CA avec le renouvellement des Conseils Centraux, il est nécessaire de voter dès aujourd'hui.

Vote sur le point a) : unanimité pour.

Vote sur le point b) : unanimité pour.

24. Avenant n°1 à la convention d'association d'ICN Business School à l'Université de Lorraine

Votre représentant s'interroge sur l'intérêt de l'association, surtout pour l'UL.

Président : c'est un décret, et en plus sur ARTEM on hérite d'une situation un peu compliquée...

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu, car les relations sur le campus ARTEM entre l'ICN et les autres composantes ne sont pas toujours simples. L'intérêt pour l'UL est somme toute faible, l'accord profitant avant tout à l'ICN.

Affaires Financières

25. Demande de remise gracieuse pour un montant supérieur à 10 000 €

Point reporté.

Patrimoine Immobilier

26. Cession de foncier au profit de la Métropole du Grand Nancy pour régularisation des emprises de voirie de la rue de Vandoeuvre et de la rue du jardin botanique à Villers-Les -Nancy (54)

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 12h50

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs